



PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
MISSION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
BUREAU DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DE L'URBANISME

AFFAIRE SUIVIE PAR : M. RAYMOND JEAN-DUVIGNAC

TEL : 05.61.02.10.60

Foix, le **2 JAN. 2007**

Monsieur le président,

Je vous informe que la commission locale de suivi, créée dans le cadre de mon arrêté du 29 mai 2004 autorisant Electricité de France (EDF) à procéder à des chasses hydrauliques sur le barrage de Riète à Aston, se réunira à la **préfecture de l'Ariège, salle Pierre Bayle, le 11 janvier 2007, à 9 heures 30.**

Je vous rappelle que, lors de sa réunion du 4 mai 2006, dont vous voudrez bien trouver le compte rendu ci-joint, il avait été décidé de réunir le commission locale de suivi préalablement au renouvellement de l'autorisation de vidange.

Par ailleurs, EDF envisageant de procéder à des opérations de vidange du barrage de Campauleil, situé sur le territoire de la commune d'Orgeix, il est envisagé d'étendre le dispositif de concertation institué dans le cadre de la commission locale de suivi à ces opérations.

L'ordre du jour de la réunion portera sur les points suivants :

- bilan des vidanges du barrage de Riète ;
- proposition technique et administrative pour le renouvellement de l'autorisation de vidange du barrage de Riète ;
- présentation de l'aménagement du barrage de Campauleil à Orgeix ;
- propositions pour la réalisation des vidanges du barrage de Campauleil.

Je vous serais très obligé de bien vouloir assister à cette réunion ou vous y faire représenter.

(.../...)